



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, TENUE LE MERCREDI 19 mai 2021 À 10 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, AU 42, PLACE HAMMOND À VAL-D'OR**

**SONT PRÉSENTS :**

**LE PRÉFET :**

M. Martin Ferron, maire de la Ville de Malartic

**LES CONSEILLERS DE COMTÉ :**

M. Carol Nolet, maire de la Municipalité de Belcourt

Mme Catherine Larivière, conseillère déléguée de la Ville de Malartic

M. Réjean Guay, préfet suppléant et maire de la Municipalité de Rivière-Héva

Mme Jacline Rouleau, mairesse de la Municipalité de Senneterre-Paroisse

M. Jean-Maurice Matte, maire de la Ville de Senneterre

M. Pierre Corbeil, maire de la Ville de Val-d'Or

Formant quorum sous la présidence de M. Martin Ferron, préfet et maire de la Ville de Malartic.

**Sont également présents :**

Me Marie-Hélène Bastien, greffière

Mme Marie-Andrée Mayrand, directrice du Service du développement local et entrepreneurial

Mme Mélissa Allard, directrice du Service administratif et des projets spéciaux

Mme Valérie Nolet, directrice du Service des ressources humaines et des communications

Mme Sophie Richard-Ferderber, coordonnatrice des communications

M. Mario Sylvain, directeur du Service de l'aménagement

M. Christian Riopel, directeur général et secrétaire-trésorier

## **1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée présente ses mots de bienvenue, constate le quorum et déclare la séance régulièrement constituée à 10 h 04.

## **2.0 DIRECTION GÉNÉRALE**

### **2.01 Correspondance**

Le directeur général dépose la correspondance reçue ces dernières semaines dans les archives de la MRC.

Le conseil prend acte de la correspondance déposée.

### **2.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mai 2021**

#### **Résolution # 126-05-2021**

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil des maires du 19 mai 2021, tel que déposé.

## **1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**



## **2.0 DIRECTION GÉNÉRALE**

- 2.01 Correspondance
- 2.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance
- 2.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2021

## **3.0 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL**

- 3.01 FDT – Rapport financier final (2015-2020) au 31 mars 2021 - Approbation
- 3.02 FRR-volet 2 – Rapport financier (2020-2021) au 31 mars 2021 – Approbation
- 3.03 FRR-volet 2 – Adoption des priorités d'intervention MRCVO 2021-2022
- 3.04 FRR-volet 2 – Demande du 2<sup>e</sup> versement – Renouvellement - Dépôt des programmes d'aides financières
- 3.05 FRR-volet 2 – Programme de soutien aux événements et festivals – Renouvellement
- 3.06 FRR-volet 2 – Programme de soutien aux événements et festivals – Comité de l'Orgue – Approbation
- 3.07 FRR - volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals – FRIMAT
- 3.08 Demande de candidatures Attractivité Abitibi-Témiscamingue – Recommandation
- 3.09 AEQ – Nomination d'un comité consultatif MRCVO – Approbation
- 3.10 AEQ – Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) – Approbation
- 3.11 Priorité 3 – Relance économique – Dépôt demande étude – Zone de transbordement ferroviaire – Approbation
- 3.12 FRR-volet 2 – Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) – Priorisation des projets 2021-2022 - Approbation
- 3.13 Soutien au virage numérique de la Vallée-de-l'Or
- 3.14 Projet destination affaires et événementiels Val-d'Or
- 3.15 Avenant – Entente sectorielle de développement A.T. – Projet installation bornes recharges véhicules électriques

## **4.0 SERVICE ADMINISTRATIF ET PROJETS SPÉCIAUX**

- 4.01 RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le secrétaire-trésorier en avril 2021 (MRC seulement)
- 4.02 ADM – Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la gestion contractuelle
- 4.03 ADM – Procuration auprès de Recyc-Québec pour le Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois
- 4.04 RM - Contrat ADM-2021-002 concernant l'entretien ménager du 42, place Hammond et de divers édifices du Service de l'environnement – Octroi
- 4.05 RM – Entente ENV-2021-019 concernant la gestion des matières résiduelles de la communauté de Lac Simon – Renouvellement
- 4.06 RM – Appel d'offres ENV-2021-020 concernant les suivis environnementaux et rapports annuels de l'enviroparc de 2022 à 2024 – Autorisation



- 4.07 RM – Appel d’offres ENV-2021-021 concernant les services professionnels en génie pour la construction des cellules 13 à 16 et de la fermeture des cellules 10 et 11 - Autorisation
- 4.08 RM – Contrat ENV-2021-22 concernant les services professionnels en génie pour l’ajout de baies de conteneurs dans les écocentres - Octroi
- 4.09 RM – Appel d’offres FOR-2021-005 concernant le dégagement de plantation dans la municipalité de Belcourt – Autorisation
- 4.10 RM – Appel d’offres FOR-2021-006 concernant le dégagement de plantation dans la ville de Senneterre – Autorisation
- 4.11 RM – Appel d’offres FOR-2021-007 concernant le scarifiage et reboisement dans la municipalité de Belcourt – Autorisation
- 4.12 RM – Appel d’offres FOR-2021-008 concernant le scarifiage et le reboisement dans la municipalité de Rivière-Héva – Autorisation
- 4.13 RM – Contrat AME-2021-002 concernant l’inspection et le traitement de 40 fiches commerciales – Octroi
- 4.14 RM – Appel d’offres ENV-2021-023 concernant le broyage de bois à l’enviroparc- Autorisation
- 4.15 RM - Contrat ENV-2021-016 concernant l’acquisition de 8 conteneurs à chargement frontal - Modification

## **5.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMMUNICATIONS**

- 5.01 RH – Mouvement de main-d’œuvre de 05-2021
- 5.02 RH – Première convention collective des salariés affectés aux écocentres et au traitement – Adoption
- 5.03 RH – Formation sur le leadership - Formation du personnel-cadre
- 5.04 RH - Salon de l’emploi autochtone – Point d’information

## **6.0 SERVICE DE L’AMÉNAGEMENT**

- 6.01 Agriculture – Nouvelle demande à portée collective
- 6.02 Plan régional des milieux humides et hybrides – Entente de confidentialité
- 6.03 Plan régional des milieux humides et hybrides – Licence d’utilisation
- 6.04 Sécurité civile – Mise à jour de l’entente sur l’utilisation de certains bâtiments de la ville de Val-d’Or en cas de déclaration de l’état d’urgence dans les TNO de la MRC
- 6.05 Formation des pompiers – Appui à la MRC de Beauharnois-Salaberry
- 6.06 Foresterie – Protocole d’entente pour le prêt de matériel lors de transport de plants

## **7.0 SERVICE DE L’ENVIRONNEMENT**

## **8.0 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)**

- 8.01 Procès-verbal d’une assemblée régulière du conseil d’administration de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue, tenue le mardi 23 mars 2021 par visioconférence Zoom – Dépôt



## 9.0 AFFAIRES DIVERSES

## 10.0 QUESTIONS DU PUBLIC

## 11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

### 2.03 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2021**

#### **Résolution # 127-05-2021**

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2021.

Adoptée

## 3.0 **SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL**

### 3.01 **FDT - Rapport financier final (2015-2020) au 31 mars 2021 - Approbation**

#### **Résolution # 128-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le 15 juillet 2020, la MRC de La Vallée-de-l'Or adoptait par résolution # 179-07-2020 son rapport financier de fin d'entente au 31 mars 2020 du FDT- Fonds de développement des territoires (2015-2020), lequel était requis auprès du ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH);

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 8, au terme de l'entente, soit le 31 mars 2020, la MRC devait engager la totalité des sommes à cette date et disposait de 12 mois pour décaisser les sommes octroyées;

**CONSIDÉRANT QUE** certains projets relatifs au Programme de soutien aux projets structurants (PSPS), ont dû prolonger l'échéancier de réalisation des activités, en raison de la COVID-19 et n'ont pas été en mesure de terminer leurs activités;

Nom de l'organisme	Activités	Somme totale autorisée	Somme restante à décaisser
Festival d'humour de l'A.-T.	Installation du panneau électrique	4 265 \$	1 706 \$
Festival Harricana de Vassan	Optimisation parc - installation en attente	25 000 \$	2 500 \$
École St-Philippe	Aménagement parc en cours	16 197 \$	1 620 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement d'approuver :

- le dépôt du rapport financier final démontrant les sommes décaissées au 31 mars 2021 et de transmettre celui-ci au MAMH, en vertu de l'entente;



- une prolongation au 30 juin 2021, des trois organismes demandeurs pour le décaissement final des sommes autorisées;

Adoptée

### **3.02 FRR-volet 2 - Rapport financier (2020-2021) au 31 mars 2021 - Approbation**

#### **Résolution # 129-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 : Soutien à la compétence de développement local et régional 2020-2024, requiert le dépôt d'un rapport financier annuel au ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH), au 31 mars de chaque année;

**CONSIDÉRANT QU'**il appartient à la MRCVO d'identifier ses propres priorités d'intervention et de mettre en place ses politiques de soutien à son milieu. L'enveloppe globale pour la MRCVO totalise une somme de 1 383 640 \$ pour 2020-2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement d'approuver le rapport financier 2020-2021 du FRR-volet 2, de déposer celui-ci au MAMH et de rendre disponible l'information sur le site Web de la MRCVO.

Adoptée

### **3.03 FRR-volet 2 - Adoption des priorités d'intervention MRCVO - 2021-2022**

#### **Résolution # 130-05-2021**

**CONSIDÉRANT QU'**il appartient à la MRCVO d'identifier ses propres priorités d'intervention et de mettre en place ses politiques de soutien dans son milieu, en conformité avec l'entente du FRR-volet 2;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement :

- D'adopter en vertu de l'article 13.1 de l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2, les priorités d'intervention 2021-2022 suivantes :
  - Planifier l'aménagement et le développement du territoire de la MRC;
  - Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat et l'entreprise avec divers outils et programmes d'aide financière;
  - Promouvoir et soutenir le développement rural par de l'aide financière à des projets locaux et des projets à l'échelle de la MRC;
  - Appuyer et favoriser des projets structurants locaux, inter-MRC et régionaux visant la croissance et l'amélioration du niveau de vie de la population dans les domaines sociaux, culturels, de la santé, de l'éducation, du récréotouristique et environnemental;



- Favoriser la concertation avec les partenaires du territoire afin d'améliorer les pratiques d'attraction, d'intégration et de rétention de la main-d'œuvre et des nouveaux arrivants;
- Favoriser et soutenir la desserte IHV (internet haute vitesse) et la téléphonie cellulaire sur le territoire de la MRC;
- Travailler à l'amélioration de tous les modes et services de transport afin de faciliter les déplacements internes et externes des personnes et des biens sur le territoire de la MRC.

Adoptée

### **3.04 FRR-volet 2 - Demande du 2<sup>e</sup> versement – Renouvellement – Dépôt des programmes d'aides financières**

#### **Résolution # 131-05-2021**

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'obtenir le 2<sup>e</sup> versement de l'aide financière du FRR-volet 2, l'entente requiert, en vertu de l'article 13.2 de ladite entente, de transmettre les documents concernant les politiques d'octroi des aides financières de la MRCVO;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement :

- De renouveler la Politique d'investissement commune des fonds locaux (FLI et FLS) de la MRCVO, adoptée le 17 juin 2020, sans modification, pour 2021-2022;
- D'approuver le dépôt de la Politique d'investissement commune des fonds locaux (FLI et FLS) de la MRCVO, adoptée le 17 juin 2020, renouvellement 2021-2022, sans modification;
- D'approuver le dépôt du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRCVO – Plan de travail 2021-2022, adopté par résolution # 034-02-2021 lors de la séance du conseil des maires du 17 février 2021.

Adoptée

### **3.05 FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Renouvellement**

#### **Résolution # 132-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du Fonds régions ruralité (FRR) – volet 2 : Soutien à la compétence de développement local et régional, la MRCVO doit établir les politiques d'octroi des aides financières qu'elle déploie auprès des organismes du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRCVO souhaite contribuer aux retombées culturelles et touristiques de son territoire, par un soutien financier aux événements et festivals sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement d'approuver :

- les modalités d'attribution proposées aux critères d'admissibilité du programme d'aide financière;



- le renouvellement d'un budget de 30 000 \$ via le FRR-volet 2 pour l'année financière du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, le tout en conformité avec la *Politique d'aide du Fonds régions et ruralité (FRR)-volet 2, Soutien à la compétence de développement local et régional* et de la *Politique d'octroi des dons, des commandites et de l'aide financière* de la MRCVO.

Adoptée

### **3.06 FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Comité de l'Orgue - Approbation**

#### **Résolution # 133-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRCVO a adopté le renouvellement du Programme de soutien aux événements et festivals 2021-2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de l'Orgue de la Paroisse de Val-d'Or a fait l'acquisition d'un orgue provenant d'un couvent de la région de Nicolet, instrument qui sera unique en région;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRCVO souhaite être la présentatrice officielle du 1<sup>er</sup> concert à venir en 2021-2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'approuver une aide financière non remboursable de 2 500 \$, le tout en conformité avec la *Politique d'aide du Fonds régions et ruralité (FRR)-volet 2, Soutien à la compétence de développement local et régional* et de la *Politique d'octroi des dons, des commandites et de l'aide financière* de la MRCVO.

Adoptée

### **3.07 FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - FRIMAT**

#### **Résolution # 134-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival de la relève indépendante musicale de l'Abitibi-Témiscamingue (FRIMAT) souhaite offrir une programmation de son festival du 22 au 24 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** cette organisation souhaite offrir une programmation en présentiel, accueillant 1 000 personnes, dans des lieux physiques déterminés;

**CONSIDÉRANT QUE** les règles sanitaires du gouvernement du Québec et du Canada ne permettent pas de confirmer que les événements pourront se tenir en présentiel au cours de la saison estivale et que la situation pourrait remettre en question la tenue de l'événement, tel que déposé;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRCVO souhaite soutenir les événements et festivals de son territoire, le tout en conformité avec les règles sanitaires en vigueur ou à venir par le gouvernement et pourrait revoir sa position sur son appui financier, advenant des changements ne permettant pas la tenue de l'événement;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement d'approuver une aide financière de 2 500 \$ via le Programme de soutien aux événements et festivals et ce, conditionnel à :

La réalisation de l'événement, telle que déposée lors de l'analyse de la demande :

<b>Distribution FRR-volet 2</b>	
<b>(à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022</b>	<b>(30 000 \$)</b>
• Comité de l'Orgue de Val-d'Or	2 500 \$
• Festival relève indépendante A.-T. (FRIMAT)	2 500 \$
<b>Solde :</b>	<b>25 000 \$</b>

Adoptée

### **3.08 Demande de candidatures Attractivité Abitibi-Témiscamingue (AAT) - Recommandation**

#### **Résolution # 135-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** Attractivité Abitibi-Témiscamingue (AAT) tiendra sa 3<sup>e</sup> assemblée générale annuelle le 18 juin prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** les nouveaux règlements généraux requièrent un minimum de deux propositions de candidatures, de gens provenant de la société civile et résidents du territoire de la Vallée-de-l'Or afin de siéger au conseil d'administration d'AAT;

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement, les représentants de notre territoire sont Mme Hélène Paradis et M. Louis Bourget;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement de recommander Mme Hélène Paradis et M. Louis Bourget à titre de représentants de la Vallée-de-l'Or au sein du conseil d'administration d'Attractivité Abitibi-Témiscamingue (AAT).

Adoptée

### **3.09 AEQ - Nomination d'un comité consultatif MRCVO - Approbation**

#### **Résolution # 136-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intervenue entre la MRCVO et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) requiert la mise en place d'un comité consultatif, dans le cadre du déploiement d'Accès entreprise Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité sera représenté de 7 personnes, en conformité avec l'entente du MEI et des recommandations de la MRCVO;

**CONSIDÉRANT QUE** le rôle de ce comité sera complémentaire au comité d'investissement actuel (COIE) et pourra suggérer à la MRCVO des pistes d'action pour mieux soutenir les entrepreneurs du milieu, et ce, en fonction des enjeux et priorités économiques du territoire de la Vallée-de-l'Or;





**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'approuver la nomination des représentants suivants au sein du comité consultatif AEQ de la MRCVO :

<b>NOM</b>	<b>REPRÉSENTATION</b>
Nicole Perrault	Représentante COIE (Comité d'investissement MRCVO)
Léandre Gervais	Représentant ville la plus peuplée de la MRC – Ville de Val-d'Or
Martin Dandurand	Représentant entreprise privée
Normand Demers	Représentant entreprise privée
Christine Duchesneau – Services Québec	Représentante d'organisation économique du territoire
Jacques Harnois	Représentant du député de l'Assemblée nationale - Observateur
Marie-Andrée Mayrand	Représentante AEQ - MRC de La Vallée-de-l'Or

Adoptée

### **3.10 AEQ - Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) - Approbation**

#### **Résolution # 137-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intervenue entre la MRCVO et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) requiert le dépôt d'un plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) au 15 mai 2021, dans le cadre du déploiement d'Accès entreprise Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan est conditionnel au versement de l'aide financière du ministère, en appui au plan d'action à venir, en lien avec les priorités et enjeux de la Vallée-de-l'Or;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan d'affectation a été présenté et recommandé par le comité consultatif AEQ de la MRCVO, nommé en vertu de l'entente d'Accès entreprise Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'approuver les recommandations du comité consultatif AEQ de la MRCVO ainsi que le dépôt du plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) au ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI).

Adoptée

### **3.11 Priorité 3 - Relance économique - Dépôt demande étude - Zone de transbordement ferroviaire - Approbation**

#### **Résolution # 138-05-2021**

**CONSIDÉRANT QU'**en juillet 2020, à la demande de la ministre déléguée du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI), les MRC étaient invitées à identifier des projets de relance économique pour chacun de leur territoire. La MRC de La Vallée-de-l'Or a identifié 3 priorités sur lesquelles elle souhaite orienter son développement des futures années, *la 3<sup>e</sup> priorité étant celle d'une zone de transbordement ferroviaire;*



**CONSIDÉRANT QUE** la démarche consiste à identifier les sites permettant de favoriser l'intégration modale sur le territoire de la Vallée-de-l'Or, passant par la validation d'une zone de débordement ferroviaire à Senneterre, principale porte d'entrée et de sortie de la ligne de chemin de fer vers les grands centres ou autres sites potentiels du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Programme de soutien aux infrastructures de transport ferroviaire et à l'intégration modale* du ministère des Transports du Québec (MTQ) permet le dépôt d'une étude de faisabilité technique et financière et permet d'obtenir une contribution non remboursable d'un maximum de 66.67 % pour les frais de l'étude;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme de consultant *CPCS Transcom limitée* a déposé un devis pour une offre de service d'un montant de 59 500 \$ (taxes en sus), que des frais de 15 % de contingence sont à prévoir pour un coût de projet d'un maximum de 68 425 \$ et, que la contribution du demandeur doit atteindre au moins 25 % des dépenses admissibles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement :

- D'approuver le dépôt de la demande auprès du *Programme de soutien aux infrastructures de transport ferroviaire et à l'intégration modale* et de déléguer la directrice du Service du développement local et entrepreneurial à faire tous les suivis concernant cette demande, auprès du MTQ;
- D'autoriser l'octroi du mandat à la firme *CPCS Transcom limitée*, au coût maximal de 68 425 \$, selon la demande déposée au MTQ, et ce, conditionnel à l'obtention de l'aide financière du ministère;
- D'approuver une contribution maximale de 17 110 \$, via le *Fonds opportunités d'affaires de la MRCVO*, approuvée lors du budget de la MRCVO, en conformité avec la contribution provenant du demandeur, soit 25 % du coût du projet déposé;
- De désigner M. Jean-Maurice Matte, maire de Senneterre, à participer au suivi de ce projet ainsi qu'auprès de la firme de consultant, à titre de représentant du conseil des maires.

Adoptée

### 3.12 FRR-volet 2 - PSPS-Priorisation des projets 2021-2022

#### Résolution # 139-05-2021

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 février dernier, le conseil des maires de la MRCVO, approuvait par résolution # 034-02-2021, le renouvellement du programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour une somme de 330 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la priorisation du comité d'orientation et d'investissement (COIE), tenue le 6 mai dernier, ce dernier a identifié des projets à caractères structurants pour les milieux, identifiant plus de 20 projets, dépassant le budget préalablement autorisé par la MRCVO;



**CONSIDÉRANT QUE** le COIE souhaite recommander l'ensemble de ces projets au conseil des maires, les membres du comité recommandent également de bonifier l'enveloppe de 50 000 \$ supplémentaire, totalisant une priorisation de 380 000 \$ pour 2021-2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent point a fait l'objet d'une demande de vote par M. Carol Nolet, maire de Belcourt, lors de la séance du conseil des maires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à majorité d'approuver :

- l'ajout d'une somme supplémentaire de 50 000 \$ au budget de 330 000 \$ déjà approuvé, et ce, par le FRR-volet 2;
- les recommandations formulées par le Comité d'orientation et d'investissement économique (COIE) lors des comités tenus le 6 et le 13 mai dernier et, à l'égard des projets suivants pour la somme totale de 380 000 \$, le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds régions et ruralité (FRR)-volet 2 : Soutien à la compétence de développement local et régional.

<i>Organisme</i>	<i>Projet</i>	<i>Endroit</i>	<i>Montant accordé</i>
<b>Sentier de la Nature</b>	Aire de jeux – Sentier de la nature	Rivière-Héva	16 998 \$
<b>Fun Sport Canada</b>	Activités sportives parascolaires	Lac-Simon	8 305 \$
<b>Club de ski de fond de Senneterre</b>	Entretien des pistes du Club de ski de fond	Senneterre	11 018 \$
<b>Club optimiste de Senneterre</b>	Parcs à jeux d'eau	Senneterre	30 000 \$
<b>Office municipal d'Habitation de Senneterre</b>	Modules de jeux pour l'OMH	Senneterre	17 940 \$
<b>Ville de Senneterre</b>	Rénovation du local d'accueil du Mont Bell	Senneterre	9 299 \$
<b>Centre amitié autochtone de Senneterre</b>	Projet INIPI	Senneterre	15 414 \$
<b>Le Filon Baseball</b>	Amélioration des installations sport-étude baseball	Malartic	17 238 \$
<b>Club de l'âge d'or de Senneterre</b>	Rénovation au Club de l'âge d'or	Senneterre	16 786 \$
<b>CPE Bambin et Câlin</b>	Pédagogie par la nature CPE Bambin et câlin	Malartic	17 500 \$
<b>Fabrique St-Paul de Senneterre</b>	Aménagement de la salle communautaire	Senneterre	30 000 \$
<b>Club de golf ACRN Senneterre</b>	Entretien du terrain de golf	Senneterre	20 000 \$
<b>Municipalité de Belcourt</b>	Amélioration et diversifications équipements récréatifs	Belcourt	8 950 \$
<b>Place des Argousiers</b>	Aménagement cour	Malartic	30 000 \$
<b>Centre de crise 24/7</b>	Centre hébergement	Malartic	30 000 \$
<b>Club de l'Escalade Le Rappel du Nord</b>	Finalisation et sécurisation du mur d'escalade Club Le Rappel	Val-d'Or	8 552 \$
<b>Musée minéralogique de Malartic</b>	Étude de faisabilité et plan d'aménagement musée minéralogique	Malartic	12 000 \$
<b>Maison de la famille de Val-d'Or</b>	Ensemble, pour notre nouvelle maison de la Famille	Val-d'Or	30 000 \$
<b>Ville de Malartic</b>	Marché public de Malartic	Malartic	20 000 \$
<b>Ville de Malartic</b>	Réfection terrains tennis et pickeball	Malartic	30 000 \$
Total :			380 000 \$

Adoptée



### 3.13 Soutien au virage numérique de la Vallée-de-l'Or

#### Résolution # 140-05-2021

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 juin 2020, le conseil des maires approuvait par résolution # 156-06-2020, une somme de 20 000 \$ afin de contribuer à un partenariat territorial, par la mise en place du programme Réussir son virage numérique Vallée-de-l'Or;

**CONSIDÉRANT QUE** les partenaires de la Vallée-de-l'Or souhaitent poursuivre leur collaboration pour la modernisation des entreprises, par la mise sur pied d'un soutien technique et financier au virage numérique, par la création de sites Web et appui à la croissance de celles-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** ce partenariat a permis de créer 2 cohortes d'entreprises ainsi qu'un levier financier favorisant le déploiement de 29 entreprises sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRCVO mandate son Service du développement économique afin d'initier une démarche d'identification des besoins auprès des entreprises et de déposer un cadre d'intervention pour la mise en œuvre d'un programme pour le virage numérique, en complémentarité avec les mesures des partenaires, ainsi que celles annoncées par le gouvernement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'approuver :

- une enveloppe de 150 000 \$ via les sommes reçues du MAMH qui permettra de soutenir les efforts pour doter leur territoire d'infrastructure numérique, de télécommunication ou pour atténuer les impacts supra locaux de la pandémie;
- la démarche de réflexion du Service du développement économique de la MRCVO afin de déposer au conseil des maires le cadre d'un programme d'aides financières pour le virage numérique des entreprises de la MRCVO.

Adoptée

### 3.14 Projet destination affaires et événementiels de Val-d'Or

#### Résolution # 141-05-2021

**CONSIDÉRANT QUE** le tourisme d'affaires, événementiel et sportif a toujours eu une place importante dans l'industrie touristique valdorienne et de la Vallée-de-l'Or;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet « Val-d'Or destination affaires » un représentant du marché affaires et événementiel consacra son temps à la recherche de congrès et d'événements bénéficiant à nos partenaires et au territoire de la Vallée-de-l'Or;

**CONSIDÉRANT QUE** différentes organisations et entreprises privées ont appuyé le projet et que celui-ci profitera à de nombreux acteurs touristiques et économiques de la Vallée-de-l'Or et de la région.



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement :

- D'approuver une aide financière équivalente à la Ville de Val-d'Or, soit 15 000 \$ par année, pour une durée de 3 ans via le FRR-volet 2, le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds régions et ruralité, soutien à la compétence de développement local et régional de la MRCVO;
- D'obtenir un rapport d'activité à la fin de chaque année financière et de démontrer des résultats concluants sur le démarchage d'événements;

Adoptée

### **3.15 Avenant - Entente sectorielle développement A.-T. - Projet installation bornes recharges véhicules électriques**

#### **Résolution # 142-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le 23 juillet 2019, une entente sectorielle de développement régional intervenait entre le MAMH, la MRC de La Vallée-de-l'Or, la MRC du Témiscamingue, la Ville de Rouyn-Noranda, la MRC d'Abitibi, le CREAT et Hydro-Québec, pour le projet d'installation de bornes de recharges des véhicules électriques en région;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente avait pour objectif de financer un projet régional d'une somme maximale de 111 025 \$; qu'un premier versement de 55 512 \$ et un second de 44 410 \$ ont été effectués auprès du CREAT;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de la COVID 19, certaines dépenses n'ont pu être effectuées selon l'échéancier prévu;

**CONSIDÉRANT QUE** les PARTIES souhaitent modifier la date de fin de l'entente du 30 avril 2021 au 30 novembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la MINISTRE et la MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR souhaitent mettre à jour leurs coordonnées à l'article 13 de l'entente;

Il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement :

- D'accepter la prolongation de l'entente au 30 novembre 2021;
- D'autoriser le préfet à signer l'avenant, tel que requis à l'article 13 de l'entente.

Adoptée

## **4.0 SERVICE ADMINISTRATIF ET PROJETS SPÉCIAUX**

### **4.01 RF- Dépôt de la liste des chèques émis par le secrétaire-trésorier en avril 2021 (MRC & TNO-Autres)**

Le directeur général dépose la liste des chèques émis à l'égard de la MRC et des TNO-Autres pour le mois d'avril 2021.

Le conseil prend acte de la liste déposée.



- MRC de La Vallée-de-l'Or : 2 977 415,36 \$
- Salaires : 206 592,24\$

#### **4.02 ADM – Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la gestion contractuelle**

##### **Avis de motion**

##### **Présentation**

##### **Résolution # 143-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement numéro 341-10-20 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 21 octobre 2020, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

M. Carol Nolet donne avis de motion, dépose le projet de règlement « Règlement numéro 348-05-21 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle » dont le texte est déposé séance tenante et recommande son adoption à une séance subséquente.

Adoptée

#### **4.03 ADM – Procuration auprès de Recyc-Québec pour le Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois**

##### **Résolution # 144-05-2021**

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'autoriser M. Christian Riopel, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous les documents pertinents en lien avec le Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois avec Recyc-Québec.

Adoptée

#### **4.04 RM – Contrat ADM-2021-002 concernant l'entretien ménager du 42, place Hammond et de divers édifices du Service de l'environnement - Octroi**

##### **Résolution # 145-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'accorder le contrat ADM-2021-002 concernant l'entretien ménager du 42, place Hammond et de divers édifices du Service de l'environnement aux Spécialistes de l'entretien au coût de 14 711,69 \$ pour l'année 2021 (avant taxes) :

- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

#### **4.05 RM – Entente ENV-2021-019 concernant la gestion des matières résiduelles de la communauté de Lac Simon - Renouveau**

##### **Résolution # 146-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la communauté de Lac Simon et la MRC de La Vallée-de-l'Or souhaitent renouveler leur collaboration au niveau de la gestion des matières résiduelles de la communauté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement d'accepter le protocole d'entente ENV-2021-019 concernant la gestion des matières résiduelles de la communauté de Lac Simon de 2021 à 2024 :

- Que le préfet et le directeur général soient autorisés à signer les documents afférents.

Adoptée

#### **4.06 RM – Appel d'offres ENV-2021-020 concernant les suivis environnementaux et rapports annuels de l'enviroparc de 2022 à 2024 - Autorisation**

##### **Résolution # 147-05-2021**

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public pondéré concernant les suivis environnementaux et rapports annuels de l'enviroparc de 2022 à 2024 :

- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

#### **4.07 RM – Appel d'offres ENV-2021-021 concernant les services professionnels en génie pour la construction des cellules 13 à 16 et la fermeture des cellules 10 et 11 - Autorisation**

##### **Résolution # 148-05-2021**

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public pondéré concernant les services professionnels en génie pour la construction des cellules 13 à 16 et la fermeture des cellules 10 et 11 :



- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

**4.08 RM – Contrat ENV-2021-022 concernant les services professionnels en génie pour l'ajout de baies de conteneurs dans les écocentres – Octroi**

**Résolution # 149-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds pour ce projet sont disponibles dans le règlement d'emprunt 344-01-21;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement d'accorder à Norinfra inc. le contrat ENV-2021-022 concernant les services professionnels en génie pour l'ajout de baies de conteneurs dans les écocentres au coût de 14 950 \$ (avant taxes) :

- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

**4.09 RM – Appel d'offres FOR-2021-005 concernant le dégagement de plantation dans la municipalité de Belcourt - Autorisation**

**Résolution # 150-05-2021**

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation concernant le dégagement de plantation dans la municipalité de Belcourt :

- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

**4.10 RM – Appel d'offres FOR-2021-006 concernant le dégagement de plantation dans la ville de Senneterre - Autorisation**

**Résolution # 151-05-2021**

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation concernant le dégagement de plantation dans la ville de Senneterre :

- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

**4.11 RM – Appel d'offres FOR-2021-007 concernant le scarifiage et reboisement dans la municipalité de Belcourt - Autorisation**

**Résolution # 152-05-2021**

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation concernant le scarifiage et reboisement dans la municipalité de Belcourt :





- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

#### **4.12 RM – Appel d’offres FOR-2021-008 concernant le scarifiage et reboisement dans la municipalité de Rivière-Héva – Autorisation**

##### **Résolution # 153-05-2021**

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d’autoriser le directeur général à lancer un appel d’offres sur invitation concernant le scarifiage et reboisement dans la municipalité de Rivière-Héva :

- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

#### **4.13 RM – Contrat AME-2021-002 concernant l’inspection et le traitement de 40 fiches commerciales - Octroi**

##### **Résolution # 154-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds de l’évaluation foncière de la MRC de La Vallée-de-l’Or;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d’accorder le contrat AME-2021-002 concernant l’inspection et le traitement de 40 fiches commerciales d’évaluation à FQM Évaluation foncière au coût maximal de 500 \$ / fiche pour un total maximal de 20 000 \$ (avant taxes) :

- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

#### **4.14 RM – Appel d’offres ENV-2021-023 concernant le broyage de bois à l’enviroparc - Autorisation**

##### **Résolution # 155-05-2021**

Il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement :

- d’autoriser le directeur général à lancer un appel d’offres public concernant le broyage de bois à l’enviroparc et soit autorisé à signer les documents afférents;
- que des vérifications soient effectuées afin d’évaluer les coûts relatifs à l’acquisition par la MRC de la machinerie nécessaire au broyage de bois, d’évaluer l’opportunité et les avantages pour la MRC d’en faire l’acquisition, et que le résultat de ces évaluations soit ultérieurement communiqué au conseil des maires.

Adoptée



#### **4.15 RM – Contrat ENV-2021-016 concernant l'acquisition de 8 conteneurs à chargement frontal - Modification**

##### **Résolution # 156-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement de modifier le contrat ENV-2021-016 concernant l'acquisition de 8 conteneurs à chargement frontal en polyéthylène de 6 vg<sup>3</sup> octroyé à Durabac Inc. en y ajoutant 5 800 \$ pour un total de 14 960 \$ (avant taxes) :

- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

### **5.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMMUNICATIONS**

#### **5.01 RH – Mouvements de main-d'œuvre**

##### **Résolution # 157-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** différents mouvements de main-d'œuvre ont eu lieu à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) aux termes de l'article 4.4 du *Règlement (# 333-01-09) décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*;

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes de ce même article, le directeur général doit déposer une liste des personnes ainsi engagées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre déposée séance tenante et d'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

#### **5.02 RH – Première convention collective des salariés affectés aux écocentres et au traitement - Adoption**

##### **Résolution # 158-05-2021**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande en accréditation visant tous les salariés au sens du Code du travail affectés à l'écocentre et au traitement, soit 12 salariés, a été déposée en date du 18 août 2020 par le syndicat des Métallos, section locale 4796;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de négociation a été déposé le 15 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs rencontres de négociation se sont tenues entre le 18 janvier et le 12 avril 2021, date à laquelle une première entente de principe est intervenue entre les représentants de



l'employeur et les représentants syndicaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de principe a été acceptée lors de l'assemblée syndicale tenue le 26 avril 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement, suite à la recommandation de la direction générale de la MRC et suite au vote favorable d'acceptation par le personnel visé (salariés affectés aux écocentres et au traitement des matières résiduelles) :

- D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du préfet, ainsi que le directeur général de la MRC ou le directeur général adjoint en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général, à signer la première convention collective entre la MRC de La Vallée-de-l'Or et le Syndicat des Métallos (section locale 4796) représentant les salariés des écocentres et du traitement ainsi que tous documents afférents.

Adoptée

### **5.03 RH – Programme impact leadership – Formation du personnel-cadre**

#### **Résolution # 159-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les cadres de la MRC ont droit à de la formation continue pour parfaire leurs aptitudes de gestionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a constamment de nouveaux mandats et de plus en plus d'employés, ce qui nécessite une gestion plus efficiente des ressources humaines par l'ensemble des cadres, qui sont toujours plus nombreux;

**CONSIDÉRANT QUE**, en partageant les coûts de déplacement du formateur en arrimant les dates de formation avec celles de la ville de Val-d'Or, la MRC et la ville pourront faire une économie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est admissible à une subvention de Service Québec pouvant couvrir un minimum de 50 % des coûts de la formation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement d'accepter la soumission de Effeo Alliance Conseil pour le Programme impact leadership, qui consiste à dispenser 6 ateliers de 4 h à 17 participants entre le 22 février et le 5 mai 2022, au coût de 1 775 \$ par personne avant taxes :

- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

### **5.04 RH – Salon de l'emploi autochtone - Point d'information**

#### **Résolution # 160-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Vallée-de-l'Or participera, pour la première fois, au salon de l'emploi autochtone provincial MAMU le 26 mai prochain, en mode virtuel;



**CONSIDÉRANT QUE** l'inscription est gratuite;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nouvelle édition regroupe quatre régions, soit Montréal, Québec, Sept-Îles et Val-d'Or et que plus de 1 500 postes y seront à pourvoir;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement est organisé notamment par la Commission de développement des ressources humaines des premières nations du Québec;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu à l'unanimité de soutenir la participation de la MRC de La Vallée-de-l'Or au salon de l'emploi autochtone provincial MAMU.

Adoptée

## **6.0 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT**

### **6.01 Agriculture – Nouvelle demande à portée collective**

#### **Résolution # 161-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC s'est vu accorder une première demande à portée collective par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 16 novembre 2009 (décision # 359600) et une seconde le 3 mai 2013 (décision # 375014);

**CONSIDÉRANT QUE** la CPTAQ a officialisé, avec la première demande, la forme irrégulière de l'îlot déstructuré du lac Blouin tel qu'illustré au plan d'affectation de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** lors du dépôt de la demande la MRC souhaitait une profondeur minimale de 200 mètres à partir de la ligne des hautes eaux, mais que, finalement, les limites de l'îlot varient énormément et que sa profondeur passe de 150 à 250 mètres selon l'endroit;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la création ce cet îlot déstructuré le cadastre détaillé n'était pas disponible en format numérique et qu'avec l'obtention de celui-ci par le biais de la réforme cadastrale il est maintenant possible de mieux en définir les limites;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement que la MRC présente une nouvelle demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) portant uniquement sur le réajustement des limites de l'îlot déstructuré du lac Blouin;

Adoptée

### **6.02 Plan régional des milieux humides et hydriques – Entente de confidentialité**

#### **Résolution # 162-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de l'élaboration du plan régionale sur les milieux humides et hydriques (PRMHH) la MRC utilisera des données géomatiques sensibles sur les espèces floristiques et



fauniques susceptibles, menacées et vulnérables provenant du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer « l'Entente concernant l'octroi d'une licence de droit d'auteur pour l'utilisation de données fauniques sensibles et la protection de leur confidentialité ».

Adoptée

### **6.03 Plan régional des milieux humides et hydriques – Licence d'utilisation**

#### **Résolution # 163-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de l'élaboration du plan régionale sur les milieux humides et hydriques (PRMHH) la MRC utilisera des données géomatiques provenant du réseau de milieux naturels protégés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer la « Licence d'utilisation de données extraites du répertoire des sites de conservation volontaire du Québec ».

Adoptée

### **6.04 Sécurité civile – Mise à jour de l'entente sur l'utilisation de certains bâtiments de la ville de Val-d'Or en cas de déclaration de l'état d'urgence dans les TNO de la MRC**

#### **Résolution # 164-05-2021**

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'autoriser le préfet, M. Martin Ferron, et le directeur général, M. Christian Riopel, à signer la mise à jour de l'entente sur l'utilisation de certains bâtiments de la ville de Val-d'Or en cas de déclaration de l'état d'urgence dans les TNO de la MRC.

Adoptée

### **6.05 Formation des pompiers – Appui à la MRC de Beauharnois-Salaberry**

#### **Résolution # 165-05-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** présentement les pompiers à temps partiel dans les municipalités de 25 000 habitants ne sont pas admissibles à la formation « Opérateur d'autopompe » tant que leur formation « Pompier 1 » n'est pas complétée;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait souhaitable que les nouveaux pompiers en formation puissent suivre la formation pour opérer une autopompe à partir du moment où ils auraient complété le chapitre s'y rapportant dans le programme de formation « Pompier 1 »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'appuyer la résolution 2021-03-068 de la MRC de



Beauharnois-Salaberry à l'effet que le ministère de la Sécurité publique apporte les allègements souhaités aux règlements suivants :

- Règlement sur le régime des études de l'École nationale des pompiers du Québec;
- Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.

Le tout afin de revoir les critères permettant de qualifier un candidat à la formation « Opérateur d'autopompe ».

Adoptée

#### **6.06 Foresterie – Protocole d'entente pour le prêt de matériel lors de transport de plants**

##### **Résolution # 166-05-2021**

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'autoriser Mme Tanya Tremblay, technicienne à la foresterie, à signer le protocole d'entente concernant le prêt de matériel lors du transport de plants convenu entre le ministre des Ressources naturelles et la MRC de La Vallée-de-l'Or, qui se terminera le 30 novembre 2021.

Adoptée

#### **7.0 SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucune

#### **8.0 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)**

##### **8.01 Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil d'administration de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue, tenue le mardi 23 mars 2021 par visioconférence Zoom - Dépôt**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue, tenue le mardi 23 mars 2021 par visioconférence Zoom, à 19 h.

#### **9.0 AFFAIRES DIVERSES**

Aucune.

#### **10.0 QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune

#### **11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

##### **Résolution # 166-05-2021**

Il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance à compter de 10 h 34.

Adoptée



## **ATTESTATION**

Je, Martin Ferron, préfet de la MRC de la Vallée-de-l'Or, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Martin Ferron, préfet

---

Marie-Hélène Bastien, greffière